

Compte rendu de séance du conseil municipal en date du 8 mars 2013

Présents : Bernard Jean Baptiste ; Carlier Monique ; Chatelain Sandrine ; Dhaneus Michel ; Ladrière Yves ; Lafitte Gérard ; Trinquet Martine

Absent : Théry Benoît

Madame Chatelain est élue secrétaire

Débat d'orientation budgétaire

Les résultats budgétaires de l'année 2012 laissent apparaître un excédent de 57333,14 EURO en investissement .La section fonctionnement est également excédentaire pour 49549,37 EURO.Ces chiffres pourront varier légèrement lors du vote du budget. A noter pour mémoire que 565877 EURO sont affectés à la section investissement et 358012 au fonctionnement.En rapport avec la situation actuelle il est à craindre que les dotations n'augmenteront pas dans le meilleur des cas.Il n'est cependant pas envisagé d'augmenter nos ressources par un relèvement de taux des taxes locales votées par la commune.Comme toujours il apparaît nécessaire de rester vigilant sur nos dépenses de fonctionnement compte tenu de certaines augmentations récurrentes(charges d'énergie ,SDIS ...)En ce qui concerne l'investissement le clocher en mobilise encore une grande partie pour 2013.Nous attendons encore deux subventions importantes afin d'atteindre le seuil des 80%sur l'ensemble des travaux ce qui éviterait de recourir à l'emprunt de façon trop importante et donc d'envisager d'autres projets avec plus de sérénité.

Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement impose entre autres choses la mise en place de la semaine de cinq jours avec le choix théoriquement possible entre le mercredi et le samedi.A cette heure le conseil d'école ne s'est pas encore prononcé quant à la date(rentrée 2013 ou rentrée 2014) et quant au choix du mercredi ou du samedi.Il est à noter que l'option pour la rentrée 2014 devra faire l'objet d'une demande de dérogation dûment appuyée par un projet péri scolaire solide avant le 31 mars ce qui laisse peu de temps à la réflexion.Sans vouloir influencer le débat il faut savoir qu'en cas de choix pour la rentrée 2013 la commune percevra une aide de 50 EURO par élève auxquels s'ajouteront 45EURO au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.Reste à savoir si cela sera reconduit en 2014.Le Conseil Municipal suivra la décision du Conseil d'Ecole.Cependant si le choix porte sur la journée du mercredi aucun service de cantine ne sera assuré ce jour là

Travaux

Nous profitons des travaux réalisés ruelle du Puits(28000EURO de subvention accordée par le Conseil Général) pour restaurer une portion de la rue Anatole France. Un effondrement partiel s'y est produit côté place suite à des infiltrations d'eau. Noreade prendra en charge la réparation. Compte tenu du mauvais état du reste de la chaussée jusqu'à l'église cette partie sera rabotée suite à la proposition de la commission travaux. Le rabotage servira de fond pour l'espace à aménager à l'entrée du cimetière. Les terres récupérées seront étalées ruelle des Anques afin d'y créer un coin repos. La grille d'entrée du cimetière sera reculée ainsi que la clôture. Des réparations ad hoc seront également effectuées dans d'autres rues, l'hiver ayant été particulièrement rigoureux cette année. Coût estimé des travaux 21000EURO. Un expert a été mandaté pour la démolition de l'ancienne école maternelle ; la présence de matériaux contenant de l'amiante a été révélée dans son rapport. Il faudra donc s'adresser à une entreprise pour effectuer les travaux dans les conditions de sécurité exigées par la réglementation en vigueur. Des devis seront demandés. Monsieur le maire demande l'accord du Conseil

Accord à l'unanimité

Fixation de l'indemnité de l'agent recenseur

Les opérations de recensement de la population ont eu lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2013. Monsieur Zielinski s'est acquitté de cette mission avec rigueur et sérieux dans des conditions parfois difficiles sur le plan climatique. Il est proposé de fixer sa rémunération à la somme forfaitaire de 1100 EURO comme l'INSEE en donne la possibilité.

Accord à l'unanimité

Note d'honoraires de l'architecte

Madame Lien nous présente une note d'honoraires de 3707,60EURO correspondant à l'avancée de ses travaux.

Facture acceptée à l'unanimité après explication détaillée.

Monsieur le maire demande au Conseil de lui accorder une délégation de signature pour ce cas précis afin de ne plus être obligé de solliciter une délibération à chaque dépôt d'avenant.

Demande acceptée à l'unanimité

Questions diverses

Pas de questions diverses ; séance levée à vingt trois heures.